

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2^E GROUPE D'OPPOSITION

AVRIL 2019



Budget du gouvernement du Québec 2019-2020
Étude des crédits

QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

par Québec solidaire

1. Fournir la ventilation de tous les postes occupés au ministère au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013. Fournir également par catégorie d'emploi et les données en ETC.
 - a. Spécifier entre autres, le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère, le nombre de postes de biologistes, de techniciens en environnement et autre experts en environnement (écotoxicologie, hydrologie, géologie, cartographie, etc).
 - b. Indiquer le nombre d'employés, ETC travaillant spécifiquement sur le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020 et ventilé par catégorie d'emploi.
 - c. Indiquer l'évolution du nombre d'employés travaillant sur le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020 2013 à 2019.
 - d. Fournir l'évolution de la masse salariale du ministère au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.
2. Pour 2018-2019 et 2017-2018, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection de lieux potentiellement problématiques.
3. Le nombre d'interventions effectuées en 2018-2019 par des étudiants dans le cadre de tous les programmes de contrôle du ministère ventilé par programme de contrôle.
4. Nombre d'inspections effectuées en 2018-2019 par des inspecteurs en environnement à la suite de l'intervention d'un étudiant. Ventiler par activité ou programme de contrôle.
5. Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2018-2019, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle national.
6. La programmation annuelle 2018-2019 pour l'inspection en environnement, ventiler par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle national.
7. La liste des programmes de contrôle et activités d'inspection qui ont été arrêtés ou ont été inactifs entre 2010 et 2019 et l'explication le justifiant.
8. En 2018-2019, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction
 - a. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de la LQE a été imposée (et le montant total imposé); Ventiler par article de la LQE invoqué.
 - b. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée;
 - c. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de LQE a été imposée (et le montant total imposé) ventiler par article de la LQE.
 - d. Total des amendes imposées par la Cour.

9. Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2018-2019. Ventiler selon le règlement.
10. Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.
11. Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2018-2019, ventilé par programme.
12. Nombre de projets pour lequel un mandat a été donné au BAPE en vertu de la LQE en 2018-19. Titre des projets et promoteurs. Nombre de séances d'audience publique et lieu des séances. Nombre de mémoires orales et écrits déposés pour chacun.
13. Nombre de demandes d'accès à l'information reçu par le ministère. Nombre de demandes refusées et raison du refus.
14. Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire
15. Le nombre de crédits d'émissions gratuits remis dans le cadre du SPEDE aux entreprises du Québec et ventilé par bénéficiaire par année pour les 3 dernières années.
16. Indiquer si le ministère a reçu les rapports de reddition de compte pour les projets de biométhanisation et de compostage en marche et financer par le programme gouvernemental.
17. État de situation, au 31 mars 2019, du bannissement de l'enfouissement papier/carton/bois.
18. État de situation, au 31 mars 2019, taux et tonnage de verre récupéré, taux et tonnage de verre recyclé, taux et tonnage de verre valorisé, taux et tonnage de verre recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement.
19. État de situation, au 31 mars 2019, taux et tonnage de papier/carton récupéré, taux et tonnage recyclé, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage envoyé à l'enfouissement.
20. État de situation, au 31 mars 2019, taux et tonnage du plastique récupéré, taux et tonnage recyclé, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement. Ventiler par catégorie de plastique.
21. État de situation, au 31 mars 2019, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.
22. État de situation, au 31 mars 2019, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.
23. Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2018-2019 pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.
24. Fournir, pour 2018-2019, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.

25. Fournir les résultats atteints pour chaque matière couverte par la REP ainsi que l'évolution de ceux-ci de 2014 à 2019.
26. Nombre d'employé par catégorie d'emploi travaillant à Recyc-Québec.
27. Liste des programmes sous la responsabilité de Recyc-Québec.
28. Nombre d'inspections/vérifications réalisées par Recyc-Québec pour contrôler les programmes sous sa responsabilité.
29. Nombre de rencontres entre Recyc-Québec et des lobbyistes inscrits au Registre des lobbyistes. Pour chaque mandat, nommer le titre du mandat, le mandant, le nom des lobbyistes, les personnes rencontrées à Recyc-Québec et le nombre de rencontres.
30. Le coût des programmes de consigne pour Recyc-Québec
31. La contribution de Recyc Québec pour les programmes de sensibilisation
32. La contribution de Recyc-Québec au programme Verre l'Innovation.
33. Le titre, le nombre, le coût et le mandataire pour chaque étude à laquelle a contribué financièrement Recyc Québec en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.
34. Indiquer de quelle manière le ministère prépare la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles puisque la précédente est échue depuis 2015.
35. En vertu de l'entente entre Recyc-Québec et les fabricants de bières, qui prévoit des pénalités sur chaque contenant à remplissage unique vendu au-delà de 37,5 % des ventes totales d'une compagnie au Québec. Fournir le % des ventes de bière faite en contenant à remplissage unique et, le cas échéant, le montant des pénalités réclamées aux fabricants.
36. Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le ministère concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région et par année pour 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019.
37. Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :
 - a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt CO₂);
 - b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO₂);
 - c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
 - d. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
 - e. les investissements totaux des projets (en milliers \$);
 - f. les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
 - g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
 - h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 1
2° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation de tous les postes occupés au ministère au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013. Fournir également par catégorie d'emploi et les données en ETC.

- A. Spécifier entre autres, le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère, le nombre de postes de biologistes, de techniciens en environnement et autre experts en environnement (écotoxicologie, hydrologie, géologie, cartographie, etc).
- B. Indiquer le nombre d'employés, ETC travaillant spécifiquement sur le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020 et ventilé par catégorie d'emploi.
- C. Indiquer l'évolution du nombre d'employés travaillant sur le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020, 2013 à 2019.
- D. Fournir l'évolution de la masse salariale du ministère au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.

- Fournir la ventilation des postes occupés au ministère par catégorie d'emploi et les données en ETC.

	Nombres de postes occupés	Consommation heures rémunérées
	31 mars 2019	2018-2019
Catégorie d'emploi		
Cadre	112	non disponible
Professionnel	1 002	non disponible
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	712	non disponible
Ouvrier	48	non disponible
Total	1 874	2 976,05¹

¹ Depuis avril 2016, la notion d'heures rémunérées remplace le concept d'ETC utilisé pour mesurer le niveau d'effectif. Les données du SCT pour l'exercice 2018-2019 seront disponibles le 15 mai. La consommation globale prévisionnelle pour 2018-2019 s'établit à 2 976,05 milliers d'heures rémunérées. 1 826,30 représente le nombre d'heures pour l'équivalent d'un ETC en heures rémunérées.

a) Spécifier entre autres, le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère, le nombre de postes de biologistes, de techniciens en environnement et autre experts en environnement (écotoxicologie, hydrologie, géologie, cartographie, etc).

Catégories et corps d'emplois	31 mars 2019
Cadre	112
100 Conseiller en gestion des ressources humaines	22
103 Agent de la gestion financière	5
106 Agronome	16
105 Agent de recherche et de planification socio-économique	223
108 Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	81
110 Arpenteur-géomètre	12
111 Attaché d'administration	2
113 Biologiste	93
119 Ingénieur forestier	1
124 Spécialiste en sciences physiques	268
133 Conseiller en affaires internationales	3
186 Ingénieur	276
217 Bibliotechnicien	5
237 Inspecteur en environnement	282
266 Technicien en eau et assainissement	19
269 Technicien en foresterie	3
258 Technicien de laboratoire	63
259 Technicien de la faune	6
263 Technicien des travaux publics	38
264 Technicien en administration	99
265 Technicien arts appliqués et graphiques	7
268 Technicien en électronique	13
272 Technicien en informatique	20
275 Technicien en ressources minérales	1
283 Technicien en droit	10
298 Enquêteur en matières frauduleuses	18
200 Agent de bureau	6
212 Auxiliaire de laboratoire	2
221 Agent de secrétariat	113
249 Préposé aux renseignements	7
Ouvrier	48
Total	1 874

b) Indiquer le nombre d'employés, ETC travaillant spécifiquement sur le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020 et ventilé par catégorie d'emploi.

- Selon les états financiers (non audités) du Fonds vert au 31 mars 2018

Effectifs affectés au PACC 2013-2020	Nombre d'employés
Réel 2017-2018	253

c) Indiquer l'évolution du nombre d'employés travaillant sur le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020, 2013 à 2019.

Veillez vous référer à la réponse de la question b).

d) Fournir l'évolution de la masse salariale du ministère au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.

Veillez vous référer à la réponse de la question 58 des renseignements généraux.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 2
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Pour 2018-2019 et 2017-2018, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection des lieux potentiellement problématiques.

Nous vous référons à la réponse de la question n° 19 pour des renseignements particuliers.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 3
2^e GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre d'interventions effectuées en 2018-2019 par des étudiants dans le cadre de tous les programmes de contrôle du ministère ventilé par programme de contrôle.

Nous vous référons à la réponse de la question n° 19 pour des renseignements particuliers.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 4
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Nombre d'inspections effectuées en 2018-2019 par des inspecteurs en environnement à la suite de l'intervention d'un étudiant. Ventiler par activités ou programme de contrôle.

Nous vous référons à la réponse de la question n° 20 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 5
2^e GROUPE D'OPPOSITION

Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2018-2019, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspection par programme de contrôle national.

Nous vous référons à la réponse de la question n° 21 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.



**QUESTION PARTICULIÈRE N° 6
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

La programmation annuelle 2018-2019 pour l'inspection en environnement, ventiler par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle national.

Planification annuelle de Centre de contrôle environnemental du Québec 2018-2019

	Terrain	Hors site
I - Activités à réaliser dans toutes les régions		
Traitement des plaintes	2356	580
Intervention d'urgence-environnement	529	N/A
Suivi de manquement	1 963	918
Suivi d'urgence-environnement	208	127
Suivi de conformité	1 192	402
Surveillance aérienne sans H7	514	N/A
Cessation d'activités	33	14
Total activités provinciales	6 795	2 041
II - Programmes à réaliser dans toutes les régions concernées		
Agricole	Terrain	Hors site
A-2 Contrôle des exploitations agricoles	645	84
A-3 Atteinte de l'équilibre en phosphore	42	577
A-5 Contrôle aléatoire des épandages de déjections animales	185	8
Total Programmes Agricole	872	669
Hydrique et naturel	Terrain	Hors site
H-3 Inventaire des piscicultures et étangs de pêche	240	78
H-7 Surveillance des aires protégées (inspections)	145	13
H-7 Surveillance des aires protégées (surveillance aérienne)	45	N/A
Total Programmes Hydrique et naturel	430	91
Industriel	Terrain	Hors site
I-1 Programme de contrôle des rejets d'eaux usées d'origine industrielle	2	615
I-2 Contrôle des émissions atmosphériques d'origine industrielle	403	65
I-3 Contrôle des sols contaminés	296	260
I-4 Programme de contrôle des entreprises à impacts potentiels majeurs	282	1 587
I-5 Contrôle des établissements à impacts potentiels modérés	439	385
I-6 Contrôle des résidus industriels	323	347
I-7 Contrôle des problématiques émergentes et actuelles	30	32
I-8 Sensibilisation et connaissance	287	20
Total Programmes Industriel	2 062	3 311
Municipal	Terrain	Hors site
M-1 Contrôle des lieux visés par le REIMR et le RREEMR	163	616
M-1F Lieux d'élimination de matières résiduelles fermés	47	17
M-2 Contrôle de certains lieux de valorisation de MR	138	107
M-3A Contrôle des résultats d'analyse de l'eau potable	N/A	N/A
M-3C Contrôle des systèmes de distribution d'eau potable	189	308
M-3F Contrôle alternatif des systèmes de distribution d'eau potable	25	814
M-3G Contrôle des systèmes de distribution PENP	363	87
M-5 Environnement Plage	659	95
M-6 Contrôle environnemental des OMAE	292	828
M-8 Contrôle des installations septiques	137	43
Total Programmes Municipal	2 013	2 915
Pesticides	Terrain	Hors site

	Terrain	Hors site
P-1 Contrôle des pesticides	1253	83
P-2 Programme d'inspection des titulaires de permis d'utilisation des pesticides - Firme d'entretien d'espaces verts (C4)	42	0
P-3 Contrôle des pulvérisations agricoles de pesticides	55	0
P-3-REA Contrôle pesticides simultané aux inspections REA	216	13
P-4 Contrôle des plans de réduction des pesticides (golf)	16	94
P-5 Suivi du dépôt déclaration des Grossistes pesticides - A	1	32
Total Programmes Pesticides	1583	222
G-3 Déclaration des prélèvements d'eau et redevance eau	27	785
III - Programmes régionaux et activités régionales	Terrain	Hors site
Hydrique et naturel	126	85
Municipal	139	142
Agricole	43	80
Pesticides	2	0
Industriel (+ secteur nordique et minier)	172	146
Total activités régionales	482	453
Total des activités de contrôle planifiées par catégorie	14 264	10 487
Total des activités de contrôle planifiées		24 751

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 7
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

La liste des programmes de contrôle et activités d'inspection qui ont été arrêtées ou ont été inactifs entre 2010 et 2019 et l'explication le justifiant.

Démarche de planification des activités de contrôle du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ)

Le CCEQ réalise annuellement un exercice de planification de ses activités de contrôle qui lui permet de prévoir l'allocation des interventions dans différents secteurs pouvant comporter des risques pour l'être humain et l'environnement. De plus, la prise en compte du concept de risque améliore l'efficacité en favorisant les inspections dans des secteurs à plus forte probabilité de non-conformité et où les impacts environnementaux sont les plus importants.

Le CCEQ conserve tout de même la flexibilité nécessaire pour s'ajuster en cours d'année et redéployer au besoin des ressources afin de répondre à des problématiques particulières ou urgentes.

Chaque année, le CCEQ met en œuvre des programmes de contrôle, et réalise plusieurs types d'activité de contrôle tels que des interventions de sensibilisation, de promotion de la conformité et de détection de lieux potentiellement problématiques, des vérifications, des inspections pour plainte, des inspections de conformité à la suite d'une autorisation, etc.

Les programmes de contrôle élaborés par le CCEQ sont en constante évolution afin de s'adapter aux nouvelles problématiques environnementales.

Statut des programmes de contrôle du CCEQ pour 2018-2019

Nom du programme	Statut du programme et principaux changements
Contrôle des exploitations agricoles	Maintenu pour 2018-2019
Plan d'intervention pour l'atteinte de l'équilibre en phosphore en milieu agricole	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des épandages de déjections animales	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des pesticides	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des entreprises ayant un permis d'utilisation de pesticides	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des pulvérisations de pesticides agricoles	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle spécifique aux pesticides	Maintenu pour 2018-2019
Suivi du dépôt des plans de réduction des pesticides pour les terrains de golf (programme annuel aux 3 ans)	Programme réalisé aux 3 ans, reconduit en 2018-2019
Suivi du dépôt du bilan annuel des ventes de pesticides au Québec des titulaires de permis de catégorie A	Maintenu pour 2018-2019
Plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries	Non reconduit en 2018-2019. Toutefois, le CCEQ continue de traiter les signalements.
Vérification des avis préalables aux travaux d'entretien des cours d'eau en milieu agricole	Non reconduit pour 2018-19. Repris dans les inspections de conformité.
Activités de sensibilisation et d'inventaire des piscicultures et des étangs de pêche	Maintenu pour 2018-2019
Suivi des travaux réalisés selon l'annexe 9 de l'Entente MTQ-MRN-MDDEFP	Non reconduit pour 2018-19. Repris dans les inspections de conformité.
Surveillance des aires protégées	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des rejets d'eaux usées d'origine industrielle	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des émissions atmosphériques d'origine industrielle	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des sols contaminés	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des entreprises à impacts potentiels majeurs	Maintenu pour 2018-2019

Nom du programme	Statut du programme et principaux changements
Contrôle des établissements à impacts potentiels modérés	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des résidus industriels	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des problématiques émergentes et actuelles	Maintenu pour 2018-2019
Intervention de détection et de sensibilisation de lieux potentiellement problématiques	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des lieux d'enfouissement, des installations d'incinération et des centres de transfert de matières résiduelles	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des lieux d'élimination de matières résiduelles fermés	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle de certains lieux de valorisation de matières résiduelles	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des résultats d'analyse de l'eau potable	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des systèmes de distribution d'eau potable	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle alternatif des systèmes de distribution d'eau potable	Maintenu pour 2018-2019
Vérification des pictogrammes eau non potable (PENP)	Maintenu pour 2018-2019
Environnement - Plage	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle environnemental des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAE)	Maintenu pour 2018-2019
Contrôle des lieux de compostage Contrôle des installations septiques de plus de 3 240 litres par jour	Maintenu pour 2018-2019
Sensibilisation liste terrains contaminés municipalité	Repris dans le programme d'intervention de détection et de sensibilisation de lieux potentiellement problématiques pour 2018-2019.
Contrôle des déclarations de prélèvement d'eau et des déclarations pour l'utilisation de l'eau à des fins de redevance	Maintenu pour 2018-2019

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 8
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

En 2018-2019, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction :

- a) Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de la LQE a été imposée (et le montant total imposé); Ventiler par article de la LQE invoqué;**
 - b) Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée;**
 - c) Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de LQE a été imposée (et le montant total imposé) ventiler par article de la LQE;**
 - d) Total des amendes imposées par la Cour.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 24 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 9
2^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2018-2019. Ventiler selon le règlement.

Veillez vous référer à la réponse de la question 26 des questions particulières de l'opposition officielle.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 10
2° GROUPE D'OPPOSITION**

Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes au 31 mars 2019, de même que les 31 mars 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.

Veillez vous référer à la réponse de la question 27 des questions particulières de l'opposition officielle.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 11
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2018-2019, ventilé par programme.

Veillez vous référer à la réponse de la question 13 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 12
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Nombre de projets pour lequel un mandat a été donné au BAPE en vertu de la LQE en 2018-19.

- a) Titre des projets et promoteurs;**
 - b) Nombre de séances d'audience publique et lieu des séances;**
 - c) Nombre de mémoires orales et écrits déposés pour chacun.**
-

Cette question sera répondue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

QUESTION PARTICULIÈRE N° 13
2^e GROUPE D'OPPOSITION

Nombre de demandes d'accès à l'information reçu par le ministère. Nombre de demandes refusées et raison du refus.

Veillez vous référer à la réponse de la question 32 des renseignements généraux.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 14
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire.

Veillez vous référer à la réponse de la question 53 des renseignements généraux.

Le nombre de crédits d'émissions gratuits remis dans le cadre du SPEDE aux entreprises du Québec et ventilé par bénéficiaires par année pour les 3 dernières années.

Parce qu'ils sont soumis à la concurrence nationale et internationale, certains émetteurs visés reçoivent gratuitement des unités d'émission de GES. Les émetteurs admissibles à l'allocation gratuite d'unités d'émission font principalement partie du secteur industriel.

La quantité d'unités d'émission de GES allouées gratuitement est calculée conformément aux équations prévues dans le Règlement, en fonction du secteur d'activité, de l'intensité de référence et de la quantité d'unités étalons réelle annuelle de l'établissement. Ainsi, le nombre d'unités d'émission de GES allouées gratuitement chaque année est directement proportionnel à la quantité d'unités étalons réelle annuelle.

Comme l'indique l'information publiée sur le site web du ministère, en date du 14 janvier 2019, 13 526 085 unités d'émission ont été versées aux émetteurs bénéficiant de l'allocation gratuite en 2018. La quantité d'unités d'émission versées aux émetteurs bénéficiant de l'allocation gratuite en 2018 sera toutefois ajustée à la suite du 2^e versement prévu le 16 septembre 2019.

Il importe de préciser que l'information relative aux unités d'émission allouées gratuitement par établissement ou par entreprise est confidentielle.

La quantité totale d'allocation gratuite versée annuellement ainsi que la liste des bénéficiaires (sous le titre « Allocation gratuite d'unités d'émission ») sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm>

Indiquer si le ministère a reçu les rapports de reddition de comptes pour les projets de biométhanisation et de compostage en marche et financés par le programme gouvernemental.

L'objectif principal du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est de réduire la quantité de matières organiques destinées à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Le PTMOBC permet également de réduire les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) afin de contribuer aux objectifs québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

À ce jour, dix-sept projets ont été approuvés ou annoncés, dont dix projets sont actuellement en exploitation. Ils évoluent à des rythmes différents et ne sont pas de même envergure. Parmi ces projets, trois n'ont pas encore complété leur première année d'exploitation (Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud de Montréal, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge). Donc, sept projets ont atteint l'étape où ils doivent soumettre la reddition de comptes annuelle permettant de démontrer l'atteinte des objectifs auxquels ils se sont engagés, soit :

- Ville de Saint-Hyacinthe, biométhanisation;
- MRC du Rocher-Percé, compostage;
- Ville de Rimouski, compostage;
- Multitech Environnement, compostage;
- Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, compostage;
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, compostage;
- Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER), biométhanisation.

Le cadre normatif prévoit un délai de cinq années pour que les demandeurs atteignent les objectifs environnementaux du Programme. Les projets de Saint-Hyacinthe (phase 1), de la MRC du Rocher-Percé et de la Ville de Rimouski ont effectué leurs cinq années complètes d'exploitation.

Les rapports pour l'année 2018 sont exigibles pour le 31 mars 2019 et le MELCC a bien reçu tous les rapports demandés, à l'exception de celui de de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook avec qui nous sommes en étroite communication. La validation pour assurer l'exactitude et l'intégralité des rapports est en cours.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 17
2° GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2019, du bannissement de l'enfouissement papier/carton/bois.

Veillez vous référer à la réponse de la question 103 des questions particulières de l'opposition officielle.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 18
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2019, taux et tonnage de verre récupéré, taux et tonnage de verre recyclé, taux et tonnage de verre valorisé, taux et tonnage de verre recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 19
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2019, taux et tonnage de papier/carton récupéré, taux et tonnage recyclé, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage envoyé à l'enfouissement.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 20
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2019, taux et tonnage du plastique récupéré, taux et tonnage recyclé, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement. Ventiler par catégorie de plastique.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 21
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2019, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

État de situation, au 31 mars 2019, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.

L'action 14a du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) porte sur le gaspillage alimentaire et s'inscrit en cohérence avec la stratégie que le gouvernement entend publier et qui visera à préciser les orientations gouvernementales et les mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de valorisation de la matière organique. La prévention du gaspillage alimentaire fait également partie des priorités d'intervention du prochain plan d'action de la PQGMR.

L'action 4a du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR prévoyait la mise en place d'un programme d'aide financière pour soutenir des projets structurants en matière de réduction à la source. Quatre projets ont reçu des subventions totalisant 1,55 M\$ dans le cadre d'un appel à proposition de RECYC-QUÉBEC visant à prévenir ou réduire les pertes ou le gaspillage d'aliments destinés à la consommation humaine et ont fait l'objet d'une annonce en 2016-2017 et 2017-2018. Cette initiative a été rendue possible grâce au Fonds vert qui finance le Plan d'action de la PQGMR, dont l'action 4a bénéficie d'une enveloppe globale de 3 M\$.

De plus, RECYC-QUÉBEC s'est associée avec le Conseil national zéro déchet et huit autres partenaires afin de lancer en juillet 2018 la campagne nationale d'information, de sensibilisation et d'éducation « J'aime manger, pas gaspiller » (Love Food, Hate Waste) en vue de susciter des changements de comportements permettant de limiter le gaspillage alimentaire. Cette campagne bilingue, qui se déroule jusqu'en 2021, permet aux citoyens d'avoir accès à différents trucs et outils pour réduire les pertes alimentaires à la maison. RECYC-QUÉBEC a contribué à l'adaptation francophone et a produit une trousse à outils pour les municipalités québécoises, afin qu'elles puissent utiliser les messages de la campagne pour sensibiliser leurs citoyens.

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) un chantier spécifique sur la mise en place de mesures pour prévenir le gaspillage alimentaire est en cours jusqu'en 2020. Considérant la transversalité du sujet, ce chantier engage le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et RECYC-QUÉBEC à travailler conjointement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est également joint au groupe par le biais de la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA). De plus, l'orientation 2 (objectif 2.5) de la SGDD vise à aider les consommateurs à faire des choix responsables, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire et en faisant des choix alimentaires durables.

Le MELCC contribue également aux travaux de la TQSA qui ont menés à la publication, en octobre 2018, du document *Gaspillage alimentaire : Survol des causes et des interventions en matière de prévention du gaspillage alimentaire en cours au Québec*. Cet ouvrage vise non seulement à mettre en lumière la situation actuelle en matière de gaspillage alimentaire au Québec, mais aussi à mobiliser les différents acteurs interpellés par la question.

La *Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde*, dévoilée le 6 avril 2018 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), identifie parmi ses 16 objectifs celui d'encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement (objectif 3.4, orientation 3). Pour y parvenir, la Politique engage l'ensemble des acteurs bioalimentaires, qu'ils soient privés, coopératifs, syndicaux, communautaires ou gouvernementaux, dans la mise en œuvre d'une série de pistes de travail dont celle de réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et de favoriser les dons alimentaires (piste de travail 3.4.6).

Afin d'informer et de sensibiliser les citoyens à cet enjeu, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en ligne, en 2017, un outil de diagnostic personnalisé permettant d'obtenir des conseils adaptés en fonction de chaque type de consommateur. Le MAPAQ a également produit la fiche *Meilleur avant, bon après?* pour guider les citoyens dans la consommation de produits au regard des dates de péremption.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 23
2° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2018-2019 pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Veillez vous référer à la réponse de la question 53 des renseignements généraux.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 24
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir, pour 2018-2019, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.

Veillez vous référer à la réponse de la question 109 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 25
2^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les résultats atteints pour chaque matière couverte par la REP ainsi que l'évolution de ceux-ci de 2014 à 2019.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

Nombre d'employé par catégorie d'emploi travaillant à Recyc-Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

Liste des programmes sous la responsabilité de Recyc-Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 28
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Nombre d'inspections/vérifications réalisées par Recyc-Québec pour contrôler les programmes sous sa responsabilité.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 29
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Nombre de rencontres entre Recyc-Québec et des lobbyistes inscrits au Registre des lobbyistes. Pour chaque mandat, nommer le titre du mandat, le mandant, le nom des lobbyistes, les personnes rencontrées à Recyc-Québec et le nombre de rencontres.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

Le coût des programmes de consigne pour Recyc-Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.



La contribution de Recyc Québec pour les programmes de sensibilisation.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

La contribution de Recyc-Québec au programme Verre l'Innovation.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 33
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Le titre, le nombre, le coût et le mandataire pour chaque étude à laquelle a contribué financièrement Recyc Québec en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

Indiquer de quelle manière le ministère prépare la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles puisque la précédente est échuë depuis 2015.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Le premier plan d'action 2011-2015 a été élaboré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Ministère). Nous sommes en 2019 et de nombreux enjeux en gestion des matières résiduelles sont à relever. Il est primordial qu'un nouveau plan soit publié.

Le 21 mars 2019, dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020, un investissement de 100 M\$ sur 5 ans a été annoncé pour améliorer la gestion des matières résiduelles au Québec. Avec cette annonce, le gouvernement vient de se donner les moyens financiers pour la mise en œuvre de ce prochain plan. Il s'agissait d'une étape incontournable avant la finalisation d'un plan par RECYC-QUÉBEC, en collaboration étroite avec le Ministère.

Le gouvernement pourra ainsi accompagner ses partenaires municipaux, industriels et citoyens dans la réalisation de l'objectif central de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le gouvernement pourra présenter ce prochain plan d'action quinquennal dans les prochains mois.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 35
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

En vertu de l'entente entre Recyc-Québec et les fabricants de bières, qui prévoit des pénalités sur chaque contenant à remplissage unique vendu au-delà de 37,5 % des ventes totales d'une compagnie au Québec. Fournir le % des ventes de bière faite en contenant à remplissage unique et, le cas échéant, le montant des pénalités réclamées aux fabricants.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 36
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le ministère concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région et par année pour 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019.

Veillez vous référer à la réponse de la question 113 des questions particulières de l'opposition officielle.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 37
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);**
 - b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);**
 - c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;**
 - d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);**
 - e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);**
 - f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);**
 - g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);**
 - h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 64 des renseignements généraux.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
2^e GROUPE D'OPPOSITION**

Questions adressées aux autres ministères

AVRIL 2019

QUESTION PARTICULIÈRE N° 2
2^E GROUPE D'OPPOSITION
MAMH

Veillez fournir le total des sommes octroyées et dépensées par le MAMH, par l'entremise du Fonds vert, depuis 2015. Ventiler par année et par programme inscrit dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques, le cas échéant.

Veillez vous référer à la réponse de la question 53 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 10
2^E GROUPE D'OPPOSITION
MAMH

Veillez fournir la liste des municipalités qui ont une usine de biométhanisation. Ventiler par région.

Région	Municipalité	Gestionnaire	Note
Bas Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER)	
Outaouais	Gatineau	Ville de Gatineau	Équipement de récupération de méthane et de séchage de boues municipales.
	St-Hyacinthe	Ville de St-Hyacinthe	
Montérégie	Mont Saint-Hilaire	Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR)	Période de rodage
	Varenes	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS)	
	La Prairie	Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL)	Période de rodage Projet financé par le Fonds vert

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 4
2^E GROUPE D'OPPOSITION
MEI**

Veillez ventiler, entre avril 2014 et mars 2019, les investissements du gouvernement du Québec dans des projets, des entreprises ou des organismes liés à la lutte aux changements climatiques.

Veillez vous référer à la réponse de la question 53 des renseignements généraux.



Quels ont été les montants perçus de la taxe sur les résidus miniers?

- a. Quels sont les projets qu'ils ont permis de financer, et ce, avec hauteur du montant?**

En conformité avec le principe du pollueur-payeur, les établissements industriels visés par l'obligation légale de détenir une attestation d'assainissement doivent assumer des frais annuels basés sur la quantité de certains contaminants rejetés dans l'environnement.

Le montant total perçu en 2018 pour les résidus miniers est de 2,49 M\$.

Les montants relatifs à la tarification sur les résidus miniers ne sont pas dédiés au financement de projets. Le but premier de la tarification est la réduction des rejets dans l'environnement, et dans le cas du secteur minier, de favoriser la valorisation des résidus miniers.

Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);**
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);**
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;**
- d. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);**
- e. les investissements totaux des projets (en milliers \$);**
- f. les aides financières totales du ministère (en milliers \$);**
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);**
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.**

Veillez vous référer à la réponse de la question 64 des renseignements généraux.

Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt CO₂);
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO₂);
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
- e. les investissements totaux des projets (en milliers \$);
- f. les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Veillez vous référer à la réponse de la question 64 des renseignements généraux.

Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
- e. les investissements totaux des projets (en milliers \$);
- f. les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Veillez vous référer à la réponse de la question 64 des renseignements généraux.

